



L'ALLOCUTION DÉFINITIVE FAIT FOI

Discours d'Alan MacGibbon, président, Groupe Banque TD

Assemblée annuelle des actionnaires – 10 avril 2025, Toronto, Ontario

Bonjour à tous et à toutes. Bienvenue à l'assemblée annuelle des actionnaires 2025 du Groupe Banque TD.

Bonjour à tous, et bienvenue à notre assemblée annuelle.

Je m'appelle Alan MacGibbon et je suis président du conseil d'administration. Je présiderai l'assemblée, comme le prévoient les règlements administratifs de la Banque.

Je suis accompagné aujourd'hui par Raymond Chun, président du Groupe et chef de la direction et Jane Langford, première vice-présidente à la direction et cheffe du contentieux de la Banque. De plus, les membres de l'équipe de la haute direction de la Banque et les membres du conseil d'administration sont présents pour répondre à vos questions, au besoin.

L'assemblée est ouverte.

Avec le consentement de l'assemblée, je demanderais à Jane d'agir en qualité de secrétaire de l'assemblée.

Nous sommes ravis de vous accueillir aujourd'hui, et nous souhaitons la bienvenue à ceux et celles qui se joignent à nous par webémission.

Durant l'assemblée, je référerai aux actionnaires inscrits et aux fondés de pouvoir dûment nommés en tant qu'actionnaires et fondés de pouvoir.

Les actionnaires et les fondés de pouvoir peuvent assister à l'assemblée, exercer leur droit de vote et soumettre leurs questions, peu importe la méthode de participation choisie.

Les instructions sur la façon de procéder, notamment pour poser des questions, figurent dans la circulaire de procuration de cette année.

Cette année, pour que l'expérience des participants qui assistent à l'assemblée virtuellement soit aussi interactive que possible, ils pourront poser des questions et faire des commentaires par la plateforme accessible dans la webémission.

Comme par les années passées, l'assemblée se déroulera en français et en anglais. Des services d'interprétation simultanée sont offerts aux gens dans la salle au moyen des casques d'écoute fournis. Ceux qui participent à l'assemblée par la webémission peuvent choisir de l'écouter en français ou en anglais.

Les actionnaires et les fondés de pouvoir auront la possibilité de poser des questions de vive voix dans la salle, ou de vive voix ou par écrit dans le cadre de la webémission.

Permettez-moi d'expliquer comment cela va fonctionner.

Nous voulons permettre à tous les actionnaires et les fondés de pouvoir de participer, qu'ils soient ici en personne ou qu'ils écoutent la webémission. Nous répondrons d'abord aux questions des personnes qui se trouvent dans la salle et ensuite à celles des personnes qui écoutent la webémission.

Dans tous les cas, nous vous demandons d'indiquer si votre question porte sur une motion particulière présentée dans le cadre de la partie officielle de l'assemblée ou si elle est d'intérêt plus général.

Nous répondrons aux questions qui portent directement sur une motion particulière au moment opportun, lorsque j'ouvrirai la période de questions.

Aux personnes dans la salle : nous vous demandons d'attendre que je vous cède la parole pour intervenir, et nous vous demandons également de garder toutes les questions d'ordre général pour la période de questions prévue après la partie officielle de l'assemblée.

Si vous êtes dans la salle avec nous et que vous avez une question, nous vous inviterons à vous diriger vers l'un des micros au moment approprié.

Nous invitons les personnes à mobilité réduite à lever la main pour qu'un préposé leur apporte un micro.

Nous voulons que tous les actionnaires et les fondés de pouvoir qui souhaitent poser une question aient la possibilité de le faire.

Nous vous demandons de bien vouloir dire votre nom et confirmer que vous êtes actionnaire ou fondé de pouvoir avant de poser une question.

Nous vous demandons aussi de faire preuve de concision, en limitant votre intervention à deux minutes, et de ne poser qu'une question à la fois.

Si vous avez d'autres questions, veuillez vous remettre en file d'attente au micro afin que nous puissions parler avec autant d'actionnaires que possible durant l'assemblée.

Les actionnaires et les fondés de pouvoir qui participent virtuellement peuvent soumettre leurs questions par la webémission en cliquant sur l'onglet « Messages » sur le côté gauche de la page de la webémission.

Si la diffusion est en mode plein écran, vous devrez réduire la fenêtre pour accéder à cet onglet.

Les actionnaires et les fondés de pouvoir qui souhaitent soumettre une question ou une remarque par la plateforme accessible dans la webémission peuvent le faire en tout temps et nous y répondrons au moment opportun.

Nous vous recommandons de soumettre vos questions le plus tôt possible durant l'assemblée pour que nous puissions y répondre au moment opportun.

La fonctionnalité permettant de soumettre des questions en ligne n'est pas offerte aux personnes qui participent à la webémission en tant qu'invités.

Des représentants de la TD liront les questions que nous recevrons par la webémission dans la langue dans laquelle elles ont été soumises.

Comme je l'ai déjà mentionné, des services d'interprétation simultanée sont offerts dans le cadre de la webémission lorsque vous vous connectez et que vous sélectionnez votre langue de préférence, de même que pour les gens dans la salle au moyen des casques d'écoute.

Les actionnaires et les fondés de pouvoir qui regardent la webémission peuvent aussi poser leurs questions de vive voix en entrant leur numéro de téléphone dans la boîte de texte de la question et en indiquant le sujet de leur question.

Un représentant de la TD appellera ensuite ces personnes pour établir une connexion audio et les placer dans une file d'attente jusqu'au moment opportun.

Vous trouverez d'autres renseignements sur le portail de la webémission.

Pour pouvoir répondre à un maximum de questions différentes, si nous recevons plusieurs questions très semblables à propos d'un même sujet, nous les regrouperons pour y répondre en même temps.

Comme par les années passées, la grande majorité des actionnaires ont soumis leurs procurations ou leurs directives de vote avant l'assemblée, mais les actionnaires et les fondés de pouvoir peuvent aussi voter durant l'assemblée, et ce, qu'ils y assistent virtuellement ou en personne.

Pour préserver la confidentialité de votre vote, les procurations sont comptabilisées et totalisées par la Compagnie Trust TSX, notre agent des transferts.

Votre vote est soumis de façon légale à la Banque seulement si nécessaire ou lorsqu'un actionnaire indique clairement son intention de faire part de commentaires à la direction ou au conseil d'administration.

Voici comment vous pouvez voter sur notre plateforme de vote virtuelle.

Les actionnaires et les fondés de pouvoir verront un onglet « Vote » sur la gauche de la page de la webémission lorsque les bureaux de scrutin seront ouverts.

Si la diffusion est en mode plein écran, vous devrez réduire la fenêtre pour accéder à cet onglet.

Les bureaux de scrutin seront ouverts seulement durant la partie officielle de l'assemblée.

Les personnes assistant à la webémission en tant qu'invités ne peuvent pas voter.

Si vous avez voté avant l'assemblée et que vous ne souhaitez pas changer votre vote, vous n'avez rien à faire. Vous n'avez pas à voter de nouveau durant l'assemblée.

Si vous votez durant l'assemblée, ce deuxième vote invalidera le premier.

Si vous êtes dans la salle avec nous et que vous souhaitez voter durant l'assemblée, vous aurez besoin des bulletins de vote jaune et bleu qu'on vous a remis au bureau d'inscription.

Des renseignements supplémentaires sur la façon de poser une question, la façon de voter ainsi que les autres protocoles et procédures en vigueur durant l'assemblée d'aujourd'hui se trouvent à la page de l'assemblée annuelle sur le site Web de la TD et à l'onglet « Documents » de la webémission.

Nous avons envoyé par la poste l'avis de convocation de l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires.

Nous avons obtenu la confirmation de cet envoi postal de la part de Broadridge Investor Communication Solutions et de la Compagnie Trust TSX.

Un exemplaire de l'avis envoyé aux actionnaires par la poste ainsi que les autres documents de l'assemblée envoyés aux actionnaires par la poste au moyen du mécanisme de notification et d'accès seront conservés par la secrétaire et annexés au procès-verbal de cette assemblée.

J'ai obtenu une preuve satisfaisante que l'avis de convocation de la présente assemblée a été dûment publié et envoyé aux actionnaires de la Banque.

Les procurations que nous avons reçues représentent environ 49 % des près de 1,8 milliard d'actions ordinaires en circulation.

Le quorum étant réuni, je déclare l'assemblée dûment constituée.

Comme par les années passées, nous aurons une période de questions, une fois la partie officielle de l'assemblée terminée.

Durant la partie officielle de l'assemblée, nous prendrons un moment pour répondre aux questions et aux remarques soumises par les actionnaires et les fondés de pouvoir concernant les motions qui sont présentées pendant l'assemblée.

Votre question doit porter sur les activités ou les affaires de la Banque et ne doit pas être de nature personnelle.

Pour les personnes dans la salle, un représentant de l'équipe Relations avec les clients de la TD est ici aujourd'hui. Je demanderais à Tony Ali de se lever et de se faire connaître.

Si votre question est de nature personnelle, nous la mettrons de côté et nous vous invitons à en discuter avec Tony après l'assemblée, ou nous demanderons à un représentant de Relations avec les clients de communiquer avec vous après l'assemblée.

L'ordre du jour pour aujourd'hui se trouve à la page de l'assemblée annuelle sur le site Web de la TD et à l'onglet « Documents » de la webémission. Pour les personnes dans la salle, l'ordre du jour se trouve dans le livret qui était sur votre chaise.

Veuillez noter que la discussion qui suit pourrait contenir des énoncés prospectifs sur les perspectives et les objectifs de la Banque, ainsi que les stratégies pour les atteindre.

Dans son allocution, Ray parlera de mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (ou les PCGR), des mesures qui sont aussi désignées comme des résultats rajustés.

Des précisions sur les énoncés prospectifs et sur les mesures financières non conformes aux PCGR figurent sur la diapositive affichée dans la salle et dans la webémission, et sont présentées dans l'information financière de la Banque.

Pat Lee et Megan Rocha, représentantes de la Compagnie Trust TSX, l'agent de la TD chargé de la tenue des registres et des transferts, feront office de scrutatrices.

Permettez-moi de vous faire part de quelques réflexions avant de donner la parole à notre nouveau président du Groupe et chef de la direction, Ray Chun.

J'aimerais commencer en vous remerciant, chers actionnaires, pour votre engagement et vos commentaires au cours de la dernière année.

2024 n'a pas été de tout repos.

Mais ce fut également une année où nous avons pris d'importantes décisions et mis en œuvre des changements déterminants qui vont soutenir la Banque dans les années à venir.

Nous regrettons profondément les échecs du programme de LCBA aux États-Unis, qui ont eu des répercussions sur la TD et sur vous, nos actionnaires.

Devant vous aujourd'hui, je peux affirmer avec confiance que la Banque agit avec détermination et rapidité pour apporter des changements significatifs.

Nous avons pris des mesures pour favoriser la responsabilisation, rehausser la confiance, renforcer la gouvernance et apporter de nouvelles perspectives et de nouveaux talents au sein du conseil d'administration.

Pour rendre compte de la gravité des enjeux de LCBA aux États-Unis et des répercussions sur la Banque, 41 dirigeants ont fait l'objet d'une réduction de leur rémunération, réduction qui s'élève en tout à 30 millions de dollars en 2023 et 2024.

En tant que chef de la direction pendant la période visée, Bharat Masrani n'a reçu aucune prime de rendement en espèces ni rémunération en actions pour l'année 2024, ce qui

représente une réduction sur 12 mois de 89 % de sa rémunération globale, en plus de la réduction d'un million de dollars appliquée en 2023.

Tous les autres membres de l'équipe de la haute direction ont fait l'objet d'une réduction de leur rémunération d'au moins 25 % en 2024 pour refléter le rendement global de la Banque.

Pour mieux nous concentrer sur l'avenir, nous avons devancé la transition du chef de la direction, la faisant passer du 10 avril au 1^{er} février, soit près de trois mois plus tôt que prévu.

Le conseil d'administration s'est engagé à superviser l'assainissement de notre programme de LCBA aux États-Unis.

Nous avons ainsi mis en place un Comité d'assainissement pour aider le conseil d'administration à superviser ces démarches, effectuer un examen critique efficace de la direction et renforcer proactivement nos fonctions de conformité à la réglementation.

Le conseil d'administration tient également la direction responsable du respect des engagements que nous avons pris envers les autorités et les organismes de réglementation pour parvenir à une résolution globale.

Comme il est indiqué dans la circulaire de procuration, nous avons quatre nouvelles personnes qui seront candidates à l'élection des administrateurs du conseil aujourd'hui, et une cinquième qui devrait se joindre à nous vers le 25 août.

Ces leaders exceptionnels mettront à contribution leur expérience dans les services bancaires, la gouvernance, la gestion des risques et la conformité réglementaire à l'échelle mondiale au sein du conseil d'administration.

Nous nous réjouissons aussi d'avoir attiré au sein du conseil d'administration des leaders dotés de compétences hors pair et diversifiées.

Cette démarche de renouvellement nous permet d'ajouter de nouvelles compétences et perspectives en vue de superviser le prochain chapitre du parcours fructueux de la TD.

Notre objectif en tant que conseil d'administration était d'obtenir un bon équilibre entre membres chevronnés et nouveaux visages pour nous aider dans la mise en œuvre du plan de redressement, ainsi que dans la supervision de notre stratégie.

Cinq administrateurs quittent aujourd'hui leurs fonctions au sein du conseil d'administration sans se représenter : Amy Brinkley, Brian Ferguson, Colleen Goggins, Karen Maidment et Claude Mongeau.

Je tiens à vous remercier pour ces années de service à la Banque et votre détermination sans faille à guider la TD dans une période difficile.

J'ai moi aussi informé le conseil d'administration que j'allais quitter mes fonctions de président et de membre du conseil d'ici la fin de l'année.

Le nouveau conseil d'administration amorcera immédiatement le processus de sélection, et j'assurerai la continuité durant le processus de renouvellement et en donnant tout mon soutien à la personne qui me succédera durant la transition.

Dans un instant, je vais inviter Ray à prendre la parole.

Ray a passé toute sa carrière à la TD. Il a un parcours remarquable en ce qui a trait à :

- l'optimisation du capital;
- le maintien d'une approche de croissance disciplinée et l'amélioration des rendements;
- la mise en place d'équipes solides tout en étant à la tête de certains des plus importants secteurs de la Banque.

Leader résolu et dynamique, il a travaillé très fort ces derniers mois pour accélérer le changement et gagner la confiance de nos parties prenantes, y compris vous, nos actionnaires.

Ray a entrepris un examen de notre stratégie, de nos opérations et de nos investissements.

Il a déjà réalisé d'importants progrès en peu de temps, en amorçant la monétisation de notre placement initial dans Schwab, la simplification de nos processus et l'accélération de nos capacités dans les secteurs offrant les meilleures occasions.

Sous la direction de Ray, la Banque continue d'accorder la priorité aux démarches d'assainissement de notre programme de LCBA, elle met en œuvre d'importantes réformes et elle jette les bases visant à assurer son succès à long terme.

J'aimerais conclure en remerciant nos actionnaires, notre équipe de plus de 95 000 collègues et nos clients; ce fut un véritable honneur pour moi de servir la TD.

Au nom de tout le conseil d'administration, je vous promets que nous continuerons à travailler fort, jour après jour, pour mériter votre confiance.

J'invite maintenant Ray à prendre la parole.

Merci.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs et de l'utilisation de mesures financières non conformes aux PCGR

Le Groupe Banque TD (la « Banque ») dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et désigne les résultats dressés selon les IFRS, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, « comme présentés ». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR, tels que des résultats « rajustés » et des ratios non conformes aux PCGR, afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent. La Banque croit que les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR permettent aux participants de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les mesures financières et les ratios non conformes aux PCGR ne sont pas définis par les IFRS et pourraient donc ne pas être comparables à des termes semblables utilisés par d'autres émetteurs. Pour en savoir plus, consulter la section « Aperçu des résultats financiers » du rapport de gestion de 2024, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

De temps à autre, la Banque fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris à la présente assemblée, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés faits à la présente assemblée, dans le rapport de gestion de 2024 du rapport annuel 2024 de la Banque à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », aux rubriques « Principales priorités pour 2025 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et TD Assurance et Services bancaires de gros; et à la rubrique « Réalisations en 2024 et orientation pour 2025 » pour le secteur Siège social, ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2025 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « objectif », « cible », « pouvoir », « possible » et « potentiel »

et de verbes au futur ou au conditionnel, ainsi que d'autres expressions similaires, ou la forme négative ou des variantes de tels termes, mais ces mots ne sont pas les seuls moyens d'indiquer de telles déclarations. Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs.

Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, stratégiques, de crédit, de marché (y compris le risque actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), les risques opérationnels (y compris les risques liés à la technologie, à la cybersécurité, aux processus, aux systèmes, aux données, aux tierces parties, à la fraude, à l'infrastructure et le risque interne et en matière de conduite), les risques de modèle, d'assurance, de liquidité et d'adéquation des fonds propres, les risques juridiques et de conformité réglementaire (y compris le crime financier), les risques d'atteinte à la réputation, environnementaux et sociaux, et les autres risques.

Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités (notamment les répercussions économiques, financières et autres conséquences de pandémies); le risque géopolitique (notamment l'incidence potentielle de l'imposition de nouveaux tarifs ou d'une augmentation des tarifs); l'inflation, les taux d'intérêt et la possibilité d'une récession; la surveillance réglementaire et le risque de conformité; les risques associés à la capacité de la Banque de satisfaire aux modalités de la résolution globale des enquêtes sur son programme de LCBA-BSA aux États-Unis; l'incidence de la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque sur les activités, la situation financière et la réputation de la Banque; la capacité de la Banque à réaliser des stratégies à long terme et ses principales priorités stratégiques à plus court terme, notamment la réalisation d'acquisitions et de cessions et l'intégration des acquisitions; la capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs financiers ou stratégiques en ce qui a trait à ses investissements, ses plans de fidélisation de la clientèle et à d'autres plans stratégiques; les risques liés à la technologie et à la cybersécurité (y compris les cyberattaques, les intrusions liées aux données ou les défaillances technologiques) visant les technologies, les systèmes et les réseaux de la Banque, ceux des clients de la Banque (y compris leurs propres appareils) et ceux de tiers fournissant des services à la Banque; les risques liés aux données; les risques de modèle; les activités frauduleuses; le risque interne; le risque en matière de conduite; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information, et les

autres risques découlant du recours par la Banque à des tiers; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois ou règles et de nouveaux règlements, de la modification des lois, règles et règlements actuels ou de leur application, y compris, sans s'y restreindre, les lois et règlements sur la protection des consommateurs, les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidité; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus, y compris les entreprises de technologie financière et les géants du domaine de la technologie; les changements de comportement des consommateurs et les perturbations liées à la technologie; le risque environnemental et social (y compris le risque lié au climat); l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation; la capacité de la Banque à recruter, à former et à maintenir en poste des gens de talent; les variations des taux de change, des taux d'intérêt, des écarts de taux et des cours des actions; le déclasserment, la suspension ou le retrait des notations attribuées par une agence de notation, les conditions du marché et autres facteurs pouvant influencer sur la valeur et le cours des actions ordinaires et des autres titres de la Banque; l'interconnectivité des institutions financières, y compris les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent.

La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2024, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à tout événement ou à toute transaction dont il est question à la section « Événements importants », « Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture » ou « Mise à jour sur les activités de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque et d'amélioration du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com/fr. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque. Ils ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs faits à la présente assemblée sont décrites dans le rapport de gestion de 2024 aux sections « Sommaire et perspectives économiques » et « Événements importants », aux rubriques « Principales priorités pour 2025 » et « Contexte d'exploitation et

perspectives » pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et TD Assurance et Services bancaires de gros; et à la rubrique « Réalisations en 2024 et orientation pour 2025 » pour le secteur Siège social, telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant).

Tout énoncé prospectif fait à la présente assemblée représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.